



Succession entre 6 enfants

Par **proriol**, le **19/08/2008** à **17:37**

Notre mère et décédée en mars 2008 . Elle a laissé des dettes crédits cartes ; Nous sommes 6 enfants.

notre mère nous a laissé une maison que nous avons mis en vente;

et la questions ,etons obliger de regler les dettes desuite avant la vente de la maison

je dois dire que pour l instant nous devons regler 210E chaqu un , mais pour moi qui n ai que la AH adulte handicapé et mon mari retraité avec solidarite cela mais impossible pour l instant ;

et en plus mes frères m on dit quant septembre il faut payer les impots et assurance maison ; et il possible de regler quant la maison sera vendue

merci

Par **Visiteur**, le **19/08/2008** à **17:52**

Bonjour,

Une succession comporte un actif et un passif (comme le bilan d'une entreprise).
On déduit le passif de l'actif et votre héritage est la différence.

Si un héritier refuse une succession, il ne reçoit rien mais doit rien.

Si vous acceptez une succession, les crédits restants dûs seront à rembourser, [fluo]mais je vous conseille de voir s'ils étaient assortis (le plus souvent, c'est le cas) d'une assurance-décès.[/fluo]

Payer quand la maison sera vendue est une question d'accord entre les héritiers et les créanciers.

Bon courage "Proriol"